

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)**

Placée auprès du centre interdépartemental

de gestion de la petite couronne

**SAISINE A L’INITIATIVE DE L’AGENT**

Direction des organismes paritaires

Secrétariat des CAP

cap@cig929394.fr

01 56 96 81 82

**REFUS PAR L’AUTORITÉ TERRITORIALE D’UNE DEMANDE DE MOBILISATION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

**03**

|  |
| --- |
| **RÉFÉRENCES JURIDIQUES** |
| * **Code Général de la Fonction Publique** notamment les articles L.422-1 ; L.422-8  ; L.422-11 et R.263-10 4° * **Décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale** |

|  |
| --- |
| **PRINCIPES** |
| Les agents territoriaux bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé **compte personnel de formation (CPF)**. Ces heures sont mobilisables à leur initiative. Elles permettent d'accomplir des formations visant l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle). Le CPF peut être utilisé en combinaison avec le Congé de Formation Professionnel, en complément des congés pour VAE, pour préparer des examens et concours administratifs, le cas échéant avec le CET.  Il doit faire l'objet d'un **accord** entre le fonctionnaire et son administration.  **Toute décision de refus opposée à une demande d'utilisation du CPF peut être contestée par l’agent devant la CAP compétente (A, B ou C).** |

|  |
| --- |
| **COLLECTIVITÉ / ÉTABLISSEMENT PUBLIC** |
| Nom Collectivité / Établissement public :  Adresse postale : …  Code postal : …… Ville : :…..  **Personne en charge du suivi du dossier (si vous en avez connaissance) :**  Madame  Monsieur  NOM : … Prénom : ….  Fonction : …  Téléphone : Adresse Mail : |

|  |
| --- |
| **AGENT CONCERNÉ** |
| Madame  Monsieur NOM : … Prénom : :……  Date de naissance : ...  Adresse postale : ...  Code Postal : ….. Ville : ...  Téléphone : … Adresse mail : …  **Catégorie :**  A  B  C Titulaire stagiaire  Grade actuel : …  Fonction exercée : …  Service : ….  Date d’entrée dans la collectivité ou l’établissement public : … |

|  |  |
| --- | --- |
| **Informations relatives à la demande de formation au titre du CPF** | |
| Date du courrier de demande de l’agent | ….. |
| Date du courrier de refus motivé par l’autorité territoriale | … |
| Intitulé de la formation demandée | … |
| Date de la formation | Du …. au …. |

|  |
| --- |
| **Motivations** (donner les éléments qui permettront d’éclairer les membres de la CAP) |
| …. |

Fait à …….

Le ……

**Signature de l’agent**

|  |
| --- |
| **PIÈCES À JOINDRE** |
| * Le présent formulaire de saisine de la CAP rempli et signé   *+ copies*:   * Courrier de demande d’utilisation du CPF adressé à l’autorité territoriale * Courrier de refus motivé de l’autorité territoriale adressé à l’agent * Arrêté fixant votre dernière situation administrative * Toute pièce complémentaire utile à l’instruction de la saisine |

**A retourner dûment complété et signé :**

**Par voie postale à**

**CIG de la Petite Couronne**

Direction des organismes paritaires

Secrétariat des CAP

1 rue Lucienne Gerain – 93698 Pantin cedex

**Ou par mail à** [cap@cig929394.fr](mailto:cap@cig929394.fr)

|  |
| --- |
| **INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNÉES PERSONNELLES** |

Les données recueillies par le CIG Petite Couronne dans le présent formulaire de saisine sont nécessaires aux fins de l’exécution des obligations et de l’exercice des droits du demandeur dans le cadre d’une mission d’intérêt public (article 6.1.e du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Elles doivent être proportionnées à l’objectif poursuivi, respecter l’essence du droit à la protection des données et prévoir des mesures appropriées et spécifiques pour la sauvegarde des droits fondamentaux et des intérêts de la personne concernée (articles 5.1.b et 13.1.c du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Les données personnelles recueillies dans le cadre des services proposés sur www.cig929394.fr sont transmises et conservées selon des protocoles sécurisés ; elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire aux traitements impactés.

Les personnes ayant accès à vos données sont les membres de l’instance et les agents du service de la commission administrative paritaire (CAP) du CIG Petite Couronne (article 13.1.e du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel (Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données), toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, suppression ou opposition des informations la concernant.

Vous pouvez exercer ces droits en envoyant à la déléguée de la Protection des Données :

* soit un courriel à l’adresse suivante : [dpo@cig929394.fr](mailto:dpo@cig929394.fr)
* soit un courrier à l’adresse suivante :

CIG Petite Couronne

A l’attention de la Déléguée à la Protection des Données (DPD ou DPO)

1 rue Lucienne Gérain

93698 Pantin Cedex

Toute demande d’exercice de droits doit être accompagnée de la photocopie ou du scan d’un justificatif d’identité.

« Par ailleurs, si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du délégué à la protection des données, que vos droits en matière de gestion de vos données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL), l’autorité de contrôle chargée de veiller au respect des règles relatives aux données personnelles, située au 3, place de Fontenoy – 75334 Paris Cedex 07.

L'agent qui choisit de ne pas fournir ses données pour le traitement s'expose à ne pas recevoir de réponse appropriée ou à voir sa requête rejetée. »

/!\ **Votre saisine de la CAP doit être envoyée :**

**Par voie postale à**

CIG de la Petite Couronne

Direction des organismes paritaires - Secrétariat des CAP

1 rue Lucienne Gérain – 93698 Pantin cedex

**Ou par mail à** [cap@cig929394.fr](mailto:cap@cig929394.fr)

**À retourner à l’adresse suivante :**

CIG de la Petite Couronne

Direction des organismes paritaires

Secrétariat des CAP

1 rue Lucienne Gérain – 93698 Pantin cedex